

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François Timmermans
Fonctionnaire délégué
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/185035 (Dossier traité par S. De Bruycker)
N/réf. : AVL/ah/BXL-2.1912/s43.6
Annexe : 1 dossier avec plans A3

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Avenue des Arts, 50 / angle rue Montoyer. Demande de permis d'urbanisme pour l'implantation d'une station relais de télécommunication – Nouveaux plans.

En réponse à votre courrier du 28 mai 2008 sous référence, réceptionné le 29 mai dernier, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis concernant l'objet susmentionné émis par notre Assemblée en sa séance du 11 juin 2008.

Le dossier concerne un immeuble de bureaux situé dans la zone de protection du Palais des Académies et inscrit en ZICHEE au PRAS. La demande porte sur l'installation d'une station relais ainsi que de 3 mâts supportant des antennes pour le système UMTS (opérateur *Base*) en toiture de l'immeuble (s'élevant à 34 m).

Le 23/08/06, à l'examen d'un projet similaire introduit par le même demandeur, la C.R.M.S. avait demandé de regrouper les antennes le plus possible au centre de la toiture et de ne pas installer de palissade servant d'acrotère pour masquer les antennes. Le projet amendé qui fait l'objet de la présente demande répond aux recommandations antérieures de la Commission. ***Elle n'appelle donc plus de remarques*** de sa part.

La Commission insiste néanmoins sur une gestion globale et très vigilante des demandes relatives aux stations de radiocommunication afin d'éviter la prolifération intempestive des antennes et leurs installations techniques.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.